

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles

(Art. L2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

RESIDENCE AUTONOMIE LOUIS PASTEUR Note de présentation financière

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LOUIS PASTEUR**

 Le Conseil d’administration arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté.

 Le compte administratif de la Résidence Autonomie Louis Pasteur est d’abord destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l’exercice 2020 par le comptable assignataire.

Les opérations du compte de gestion 2020 coïncident parfaitement avec le compte administratif 2020.

Les résultats sont arrêtés et le vote des comptes de gestion et du compte administratif peut s’opérer avant le vote du budget primitif. Cela démontre un respect du cadre règlementaire, des délais et supprime toute incertitude.

1. **LES RESULTATS 2020**



**Le résultat de clôture 2020 est excédentaire de 376 220.51 € compte tenu des résultats par section suivants :**

* Un **excédent de 220 300.64 € de la section de fonctionnement** tenant compte des rattachements à l’exercice pour 4 216.93 € en dépenses ;
* Un **excédent de 155 919.87 € de la section d’investissement** qui servira à couvrir les restes à réaliser de l’exercice (2 222.41 €).

Le résultat de cumulé de la section d’investissement s’élève donc à 153 697.46 €.

1. **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le résultat d’exécution 2020 de la section de fonctionnement atteint + 747.03 €. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La résidence autonomie a donc réalisé un exercice quasiment à l’équilibre, sans se générer de résultat.

1. **Les recettes de fonctionnement**



Les recettes réelles de fonctionnement s’élèvent à 518 872 € et sont :

* En repli de 75 979 € au regard des recettes enregistrées en 2019 ;
* Inférieures de 61 628 € aux prévisions budgétaires 2020.
1. **GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION**

Ces produits correspondent aux frais d’hébergement réglés par les résidents (272 134.36 €) ainsi qu’aux forfaits soins versés par la Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM) (84 089.55 €).

Les premiers ont connu une diminution entre 2019 et 2020 de 49 565.14 €. En effet, sur l’année 2020, la baisse de l’activité de la Résidence est essentiellement liée au contexte sanitaire. La crainte de la contamination par le Covid 19 associée à la crainte du confinement ont généré un arrêt des demandes de logements.

2 personnes sur le point d’intégrer l’établissement ont ainsi annulé leur demande.

Il y a eu 10 départs : 4 personnes transférées en EHPAD, 4 décès et 2 départs pour rapprochement auprès des enfants.

1 seule attribution de logement en juillet 2020.

Les deuxièmes progressent de 22 340.42 €, sur la même période, s’expliquant par une prime covid aide soignants de 8 250 € et un forfait soin d’octobre d’un montant de 20 903 € contre en moyenne 5 539 €.

1. **GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L’EXPLOITATION**

Ces produits s’élèvent à 161 524.11€ et se décomposent comme suit :

* 141 142.45 € au titre des repas facturés aux résidents ;
* 16 650 € au titre du forfait autonomie ;
* 3 821.66 € au titre des remboursements sur les chèques déjeuner.
1. **GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES**

Ces produits s’élèvent à 1 123.98 € et correspondent majoritairement à la régularisation des mandats de rattachement à l’exercice 2019 qui n’ont pas fait l’objet d’une facturation.

1. **Les dépenses de fonctionnement**



Les dépenses réelles de fonctionnement s’élèvent à 518 124.97 € et sont :

* Inférieures de 281 928.64 € au budget voté ;
* En progression de 20 495.34 € au regard du CA2019.
1. **GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L’EXPLOITATION COURANTE**

Ces dépenses totalisent 177 445.17 € entre 2020 contre 161 545.40 € en 2019.

Le poste le plus important concerne le marché de restauration pour 84 050.44 €.

Par ailleurs, en 2020, un contrat de nettoyage avec une entreprise extérieure a été souscrit pour un montant de 21 705.19 €.

1. **GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**

La masse salariale représente 311 281.16 € en 2020 contre 297 264.55 € en 2019, soit une hausse de 14 016.61 € (prise en compte du salaire de la Directrice adjointe sur une année pleine).

1. **GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

Ces dépenses, hors amortissements, représentent 18 335.24 € en 2020 contre 27 637.25 € en 2019. Cette variation à la baisse s’explique principalement par la diminution des dépenses de locations.

Les 0.71 € sont relatifs au prélèvement de l’impôt sur le revenu à la source. Il s’agit de la gestion des arrondis.

1. **SECTION D’INVESTISSEMENT**
2. **Les recettes d’investissement**

Les recettes s’élèvent à 11 703 € et correspondent :

* Aux amortissements sur biens immobilisés : 11 063.40 € ;
* Aux dépôts de caution par les nouveaux résidents : 639.60 €.
1. **Les dépenses d’investissement**

Les dépenses s’élèvent à 10 115 € et correspondent :

* Aux remboursements de caution pour les résidents sortants : 4 782.10 € ;
* A l’acquisition d’ordinateurs, d’une armoire frigorifique et de tablettes numériques : 5 068.90 €.

**BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LOUIS PASTEUR**

Le budget primitif global présenté au vote du Conseil d’administration pour l’exercice 2021 s’élève à 925 720.51 € avec une section de fonctionnement à 748 800.64 € et une section d’investissement à 176 919.87 €.

**I – SYNTHESE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d’ordre)**



**II - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget primitif (BP) de la section de fonctionnement atteint 748 800.64 €, et se compose de la manière suivante.

**Les recettes de fonctionnement**

La présentation, ci-dessous, fera mention des recettes hors excédent de fonctionnement de 2020 qui, pour rappel, s’élève à 220 300.64 €.



Ces recettes s’établissent à 528 500 € représentant une diminution attendue des recettes de 52 000 € au regard du budget voté 2020.

Il est à préciser que ces inscriptions budgétaires ont été effectuées selon le principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines » et/ou sincèrement évaluées.

**GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION**

Ces produits sont estimés à 350 000 €, soit une perte de 25 000 € au regard du budget de 2020.

Il a en effet été jugé prudent d’établir ces budgets à un niveau similaire aux produits perçus en 2020.

**GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L’EXPLOITATION**

Ces recettes devraient atteindre 178 500 € en 2021 et donc connaitre une diminution de 27 000 € au regard du BP2020.

Les budgets ont été ajustés au vu des perceptions observées sur les derniers exercices.

**Les dépenses de fonctionnement**

La présentation, ci-dessous, n’intègre pas de virement à la section d’investissement car à la lumière des besoins qui se sont exprimés lors de la construction budgétaire, les ressources de la section d’investissement sont suffisantes.



Pour 2021, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 748 795.64 € représentant une diminution de 51 257.97 € au regard du budget voté en 2020.

**GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L’EXPLOITATION COURANTE**

Entre 2020 et 2021, les besoins pour ce chapitre diminuent de 42 398.74 € suite à l’ajustement des besoins sur le marché de la restauration et du nettoyage des locaux.

**GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL**

La masse salariale 2021 est évaluée à 390 450 € afin de tenir compte de la mise en place de la prime « Grand Age », des effets du GVT et d’éventuels besoins pouvant survenir en cours d’année liés notamment aux absences dues à la crise sanitaire.

**GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE**

Ces dépenses sont estimées à 62 405 € selon les ventilations suivantes :

* Locations : 30 000 € ;
* Entretien – réparation et maintenance : 29 500 € ;
* Annulation de titres : 1 000 € ;
* Frais de gestion des chèques déjeuner : 400 € ;
* Autres charges diverses : 5.00 € liés à la gestion des arrondis du prélèvement de l’impôt sur le revenu à la source.

**OPERATIONS D’ORDRE**

Ces dépenses s’élèveront à 20 000 € et correspondent aux écritures d’amortissement des biens immobilisés.

**III - SECTION D’INVESTISSEMENT**

La section d’investissement totalise 176 919.87 €.

1. **Les recettes d’investissement**

Hors excédent d’investissement 2020 reporté, les recettes s’élèvent à 21 000 €.

Les recettes réelles sont estimées à 1 000 € au titre des dépôts de caution pour les nouveaux résidents.

Des recettes d’ordre budgétaire sont inscrites à hauteur de 20 000 €. Il s’agit de la contrepartie des écritures d’amortissement.

1. **Les dépenses d’investissement**

Ces dépenses s’élèvent à 174 697.46 € réparties comme suit :

* Chapitre 20 « immobilisation incorporelle » : 50 000 € au compte 205 « acquisition de logiciels » ;
* Chapitre 21 « immobilisation corporelle » : 114 697.46 € ;
* Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » : 10 000 € au compte 165 « dépôt et cautionnement » liés à la restitution des cautions lors d’un départ.